



## **CDAS du 12 novembre 2019**

### **Déclaration liminaire**

#### **ET-PAF L'ACTION SOCIALE !**

Le groupe de travail CTM CNAS du 01 octobre 2019 a présenté « l'étude de faisabilité d'un regroupement des opérateurs de l'action sociale avec la fusion des 3 associations AGRAF, ALPAF et EPAF ». L'argument est de nous faire croire que ce regroupement en une association permettra plus de lisibilité pour les agents et une action sociale forte.

Au contraire, ce qui se cache derrière ces audits, rapports et études, c'est bien le démantèlement de l'action sociale ministérielle : réduction du budget, suppressions de postes avec un plan social pour les personnels de droit privé et une réintégration des agents mis à disposition, mais aussi le réseau de proximité des délégations départementales de l'action sociale est remis en cause .

L'État employeur doit prendre ses responsabilités et respecter l'article 9 de la loi du 13/07/1983 et le décret du 06/01/2006 : « l'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. »

Dans un contexte de destruction du réseau des centres des finances publiques dit nouveau réseau de proximité, dont le maillage territorial dense a toujours constitué la garantie d'un service public de qualité pour nos concitoyens, le démantèlement de l'action sociale est préjudiciable, intolérable et inadmissible.

Nous, représentants du personnel CGT Finances, nous nous élevons contre cette mort programmée de nos missions, contre la mise à bas de nos moyens de travail et de subsistance !

Nous disons non à la fin de l'action sociale, cette dernière doit être sanctuarisée, préservée et affranchie de tout principe de rentabilité économique ou d'efficacité !

Non à la fusion des trois associations en charge de la restauration, du logement et du tourisme social pour des motifs de pure rationalité économique et comptable !

Concernant le département de l'Hérault, nous nous réjouissons du remplacement de l'assistante de délégation. Par ailleurs, nous maintenons la nécessité de la création d'un poste supplémentaire .

Pour ce qui est du CDAS et l'ordre du jour prévu, nous interviendrons dans le cours de la discussion et des échanges sur les points qui nous semblent les plus importants.

Nous resterons toujours attentifs aux besoins de nos collègues et au maintien d'une action sociale de qualité au bénéfice de tous, enfants, actifs et retraités.

Les représentants CGT Finances au CDAS de l'Hérault